

# Charte de bonnes pratiques pour le développement de l'accessibilité et de l'inclusion en formation

En reconnaissance de l'importance fondamentale de l'accessibilité et de l'inclusion dans tous les aspects de la formation, **WHAT ABOUT SMILING** en tant qu'organisation engagée dans l'amélioration de la qualité de nos services éducatifs, nous engageons à respecter les principes suivants :

1. Engagement envers l'accessibilité : Nous nous engageons à rendre nos formations accessibles à tous les apprenants, indépendamment de leurs capacités physiques, sensorielles, cognitives ou autres.
2. Conception universelle : Nous adoptons une approche de conception universelle dans la création de nos programmes de formation, afin de garantir qu'ils soient accessibles dès le départ, sans nécessiter de modifications ultérieures.
3. Utilisation de technologies accessibles : Nous nous engageons à utiliser des technologies et des plateformes numériques qui sont compatibles avec les technologies d'assistance et qui respectent les normes d'accessibilité en ligne.
4. Formation du personnel : Nous fournissons une formation régulière à notre personnel sur les questions d'accessibilité et d'inclusion, afin de garantir qu'ils soient sensibilisés aux besoins des apprenants divers.
5. Adaptation des ressources pédagogiques : Nous nous engageons à fournir des ressources pédagogiques dans différents formats et supports pour répondre aux besoins variés des apprenants, y compris des versions textuelles, audio, vidéo et des formats accessibles aux technologies d'assistance.
6. Accessibilité physique des locaux : Nous nous assurons que nos locaux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et que des dispositifs tels que les rampes d'accès, les ascenseurs et les toilettes adaptées sont disponibles.
7. Communication inclusive : Nous adoptons une communication inclusive dans tous nos échanges avec les apprenants, en veillant à utiliser un langage clair et accessible et en prenant en compte les besoins spécifiques de chacun.

8. Collecte de feedback et amélioration continue : Nous sollicitons régulièrement les feedbacks des apprenants sur l'accessibilité de nos formations et nous nous engageons à utiliser ces retours pour améliorer continuellement nos pratiques.
9. Sensibilisation et promotion de l'inclusion : Nous sensibilisons activement nos apprenants et notre personnel à l'importance de l'inclusion et nous encourageons la participation de tous dans un environnement respectueux et ouvert.
10. Collaboration avec les parties prenantes : Nous collaborons avec les parties prenantes externes, y compris les organisations de personnes handicapées, pour développer et mettre en œuvre des pratiques inclusives et accessibles dans nos formations.

En adhérant à cette charte de bonnes pratiques, nous nous engageons à créer un environnement de formation inclusif où chaque individu a la possibilité de participer pleinement et de réaliser son potentiel.